



Aujourd’hui le 5 novembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 111 056 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 1 138 cas), 538 personnes sont hospitalisées (baisse de 1), dont 82 personnes sont aux soins intensifs. 28 nouveaux décès s’ajoutent, pour total qui s’élève à 6 378. De ces 28 décès, 10 sont survenus dans les 24 dernières heures, 9 sont survenus entre le 29 octobre et le 3 novembre, 6 sont survenus avant le 29 octobre et 3 sont survenus à une date inconnue. Les prélèvements réalisés le 3 novembre s’élèvent à 27 326, pour un total de 3 217 063.

Tableau synthèse de l’évolution des données¹

Date	Cas confirmés	Décès ²	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
29 octobre	952	16	515 (+6)	81 (+3)	28 222
30 octobre	1 064	21	503 (-12)	82 (+1)	22 553
31 octobre	965	22	496 (-7)	84 (+2)	22 767
1 ^{er} novembre	1 037	18	499 (+3)	81 (-3)	15 512
2 novembre	871	11	526 (+27)	85 (+4)	20 299
3 novembre	1 029	16	539 (+13)	81 (-4)	27 326
4 novembre	1 138	10	538 (-1)	82 (+1)	ND

¹ Prendre note que la majorité des données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai de 24 heures supplémentaires et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

² Il est à noter également que les données antérieures à celles des 24 dernières heures présentées dans la colonne des décès ont été ajustées en fonction des dates réelles de décès, ce qui explique la variation de certaines données par rapport à celles présentées dans les précédents communiqués. Le bilan quotidien des décès est influencé par le temps requis pour la déclaration de décès par le médecin, la période nécessaire pour mener l’enquête attestant que le décès est bien attribuable à la COVID-19 et la saisie au système.

ÉTAT DE LA SITUATION DE LA PANDÉMIE AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu à 13 h, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, et du directeur national de la santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation de la pandémie au Québec.

Le premier ministre a indiqué qu'avec 1 138 nouveaux cas et 28 décès, la situation demeure difficile, en particulier dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Lanaudière-Nord. Concernant les assouplissements réclamés en zone rouge par la santé publique de Montréal, le premier ministre a rappelé le processus de décision relativement aux consignes sanitaires, lequel n'étant pas une science exacte, et a rappelé que l'objectif est de trouver un équilibre entre sauver des vies et la qualité de vie des citoyens. Il a rappelé la nécessité de réduire les opportunités de rassemblements, d'où le maintien de la fermeture des gyms, salles de spectacles et restaurants.

Le premier ministre a indiqué être conscient des effets de la pandémie sur la santé mentale, notamment en raison de l'isolement. Il a rappelé qu'une visite est permise pour les personnes seules et a indiqué que le gouvernement étudie un assouplissement éventuel pour des rencontres individuelles.

NOUVEAU SOUFFLE POUR LE RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE QUI INTÉRESSERA LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX

Le 27 octobre dernier, l'Assemblée nationale a adopté unanimement le projet de loi n° 51 visant à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale (ci-après : le « **RQAP** ») afin de favoriser la conciliation famille-travail. Le comité Femmes et politique municipale de la FQM s'est beaucoup engagé dans ce dossier et a amené la FQM à intervenir dans ce dossier. Les résultats sont probants.

Plusieurs amendements ont été apportés au projet de loi initialement déposé qui, rappelons-nous, avait fait les manchettes, notamment, en raison de l'écart existant entre le nombre de semaines de prestations accordé aux parents d'enfants adoptés et celui accordé aux parents d'enfants biologiques.

Parmi les faits saillants, mentionnons une augmentation des exemptions relatives aux revenus gagnés lorsqu'une personne bénéficie de prestation de maternité ou d'adoption.

Auparavant, lorsqu'une mère recevait des prestations de maternité, chaque dollar reçu à titre de revenu d'emploi diminuait directement le montant des prestations reçues. À l'avenir, les prestations de maternité ne seront pas réduites pourvu que la rémunération demeure inférieure au revenu hebdomadaire moyen de la mère.

Bref, cela a un impact positif pour les élues municipales qui sont admissibles au RQAP et qui continuent de recevoir leur rémunération provenant de leur charge lors de leur congé de maternité. Il en va de même pour les femmes qui désirent reprendre le travail graduellement durant leur congé de maternité.

De plus, veuillez trouver ci-après un tour d'horizon des principales modifications à venir au RQAP :

- Les parents biologiques et les parents adoptants bénéficieront du même nombre de semaines de prestation, c'est-à-dire de cinquante-cinq (55) semaines;
- Les parents adoptant à l'international et qui doivent y séjourner, selon la législation du pays où ils adoptent, pourront bénéficier du versement de leurs prestations dès le début de leur séjour à l'étranger plutôt qu'au retour à la maison;
- L'ajout de quatre (4) semaines de prestation d'assurance parentale dès que chaque parent utilisera au moins (8) semaines de prestations d'assurance parentales. Autrement dit, le congé

parental partageable peut passer de trente-deux (32) semaines à trente-six (36) semaines au total;

- L'ajout de cinq (5) semaines de prestation d'assurance parentale exclusives lorsqu'un parent est le seul mentionné sur le certificat de naissance de l'enfant;
- L'ajout de cinq (5) semaines de prestation d'assurance parentale exclusives lorsqu'une personne est la seule à adopter un enfant.

Plusieurs des modifications au RQAP entreront en vigueur dès janvier 2021.

RAPPEL - CAFÉ WEB OUVERT À TOUS - NOUVEAU PROGRAMME DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION POUR LES MRC ET LES MUNICIPALITÉS

Le mardi 10 novembre 2020 à 9 h, en présence de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), M^{me} Nadine Girault, et du président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, se tiendra un Café Web gratuit portant sur un nouveau programme du MIFI.

La ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M^{me} Nadine Girault, a lancé le mardi 20 octobre dernier un nouveau programme qui vise à soutenir les actions menées dans toutes les régions du Québec pour attirer des personnes immigrantes et faciliter leur intégration et leur pleine participation à la vie de nos collectivités.

Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) s'adresse aux municipalités et aux MRC et favorisera la concertation des acteurs régionaux qui veulent renforcer les relations interculturelles harmonieuses et rendre leur milieu encore plus inclusif.

Lors de ce Café Web, M. Frederico Fonseca, directeur général des opérations régionales, et M. Olivier Roy, directeur des politiques et programmes de relations interculturelles, vous présenteront ce programme qui soutient des actions visant à réunir les conditions propices à l'attraction et à l'établissement durable des personnes immigrantes pour faire de l'immigration un facteur de prospérité et de vitalité des régions.

Pour vous inscrire à cette activité, cliquez [ICI](#).

MISE À JOUR DES PALIERS D'ALERTE RÉGIONALES

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a annoncé que le territoire des Îles-de-la-Madeleine passe au niveau préalerte, c'est-à-dire en zone jaune, en raison d'une amélioration de la situation épidémiologique observée sur ce territoire.

Le changement de palier entrera en vigueur le 6 novembre dès 00 h 01, soit dans la nuit du 5 au 6 novembre. Soulignons que cette diminution du niveau d'alerte est la première à se produire sur l'ensemble du territoire québécois depuis l'arrivée de la deuxième vague d'éclousions de la COVID-19.

Les mesures applicables pour la zone jaune sont accessibles en ligne sur [Québec.ca](http://Quebec.ca). Le communiqué peut être consulté [ICI](#).

SITUATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les documents qui suivent présentent, à titre indicatif, un portrait global de la situation dans les centres de services scolaires ou commissions scolaires et les établissements scolaires concernant la COVID-19 en date du 4 novembre 16 h.

Pour consulter les faits saillants, cliquez [ICI](#).

Pour la liste des écoles, cliquez [ICI](#).

COVID-19 - ENSEIGNEMENT À DISTANCE : 21 500 ORDINATEURS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉLÈVES DU QUÉBEC

Pour répondre adéquatement aux besoins grandissants dans le contexte de la COVID-19 et soutenir la réussite éducative des élèves du Québec, le ministère de l'Éducation a annoncé mercredi la bonification de sa réserve ministérielle de matériel informatique en rendant disponibles 21 500 appareils du type Chromebook supplémentaires pour le réseau scolaire.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires dont l'inventaire informatique ne permet pas de soutenir les élèves dans leurs apprentissages à distance pourront donc faire une demande pour obtenir du matériel informatique supplémentaire.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

TOUTES LES FORMATIONS DE NOVEMBRE À UN CLIC!

Des formations accessibles grâce aux classes virtuelles

- [Maîtrisez vos dossiers municipaux](#) : le samedi 14 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [La gestion financière municipale](#) : le mardi 17 et le mercredi 18 novembre 2020 de 17 h 30 à 20 h 30
- [Initier le changement](#) : le jeudi 19 et le vendredi 20 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Le service à la clientèle](#) : le vendredi 20 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Atelier-pratique : L'entrevue radio et télé](#) : Le samedi 21 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC](#) : le samedi 21 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [Générez un succès dans vos projets](#) : le jeudi 26 novembre 2020 de 13 h 30 à 20 h 30
- [La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du conseil municipal](#) : le jeudi 26 et le vendredi 27 novembre 2020 de 9 h à 12h

- [MRC, les clés d'une gouvernance régionale efficace](#) : le vendredi 27 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [La planification stratégique \(nouvelle formule\)](#) : le vendredi 27 novembre 2020 de 13 h à 16 h
- [La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale](#) : le samedi 28 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- [Parler en public – Atelier pratique](#) : le samedi 28 novembre 2020 de 9 h à 16 h
- [Sécurité civile: les élus-es, la loi et la prévention](#) : le mercredi 16 et le jeudi 17 décembre 2020 de 9 h à 12 h

Des webinaires pour découvrir de nouveaux domaines de compétences et les approfondir

- Le jeudi 12 novembre 2020, à 14 h - [Planifier et intégrer l'agriculture urbaine dans sa municipalité](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 14 h - [La Berce du Caucase, lutter efficacement contre une plante envahissante toxique](#)
- Le mardi 17 novembre 2020, à 9 h - [La « Jauge » de l'évolution au temps de la COVID-19 : Un outil pour mieux situer les besoins d'amélioration et d'innovation des entreprises \(Café Web\)](#)
- Le mardi 24 novembre 2020, à 14 h - [L'accès aux documents et les élus-es : les grands enjeux](#)
- Le mardi 8 décembre 2020, à 14 h - [Médias sociaux : faire face à l'intimidation par une gestion adaptée des commentaires](#)
- Capsule vidéo : Gérer à distance en mode télétravail ([Disponible ici](#))

Besoin d'une session de rattrapage? [Cliquez ici.](#)

Les cours en formule privée

Tous les cours du Répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. Pour en savoir plus, communiquez avec nous au competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.

Toute une équipe à votre service!

- Un conseil, une question : competences@fqm.ca
- Votre Répertoire complet de formation municipale de la FQM, de l'ADMQ, de la COMBEQ et de la MMQ : téléchargez-le dès à présent en cliquant [ICI](#).

La formation municipale à distance

